



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUIN 2023 PROCES-VERBAL

En exercice 11
Présents 7
Votants 8
Absents 4
Exclus 0

Date de convocation : 09/06/2023
Date d'affichage : 09/06/2023

Présents :

Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ

Absents :

Madame Catherine CROSNIER donne pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE
Messieurs Patrice BOISSEL, Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h

Et précise que conformément à la loi, le conseil municipal en date du 9 juin 2023 n'ayant pas obtenu le quorum, le conseil se réunit avec le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Secrétaire de séance :

Monsieur Frédéric RICHEVAUX

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2023.

Le procès-verbal du 3 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Elections sénatoriales : Election d'un titulaire, élection d'un suppléant

Monsieur le maire présente le Décret n°2023-275 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et explique le déroulement du scrutin. Il précise que le conseil municipal doit élire : 1 délégué et 1 suppléant. A l'issue du vote Monsieur LAROCHE Pascal est proclamé délégué et Monsieur Frédéric RICHEVAUX suppléant.

2. Budget EAU : Clôture du budget annexe

Il est expliqué aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au 1er janvier 2023 conformément à la délibération numéro 2022D3 du 4 février 2022, il est nécessaire de procéder à trois étapes budgétaires.

La première consiste à approuver la dissolution du budget annexe EAU et l'intégration des comptes d'actif et de passif dans le budget principal de la commune. Le conseil municipal valide cette première étape.

3. Budget EAU : Reprise et intégration des résultats du budget annexe au budget principal

La seconde étape permet d'adopter le principe de la reprise des résultats soit en l'espèce 18.988,72€ pour la section de fonctionnement et 33.136,47€ pour la section d'investissement. Ces montants seront inscrits au budget principal de la commune. Le conseil municipal valide cette deuxième étape.

4. Budget EAU : Transfert des résultats du budget annexe à la Communauté de Communes du Vexin Thelle

La troisième étape autorise le transfert des montants précédemment mentionnés, au budget annexe Eau Potable / Assainissement de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Sur ce point, conformément à la délibération n°2023D01 du 13/01/2023, la somme de 20.000,00€ est conservée au budget de la commune. Le transfert autorisé est donc de 18.988,72€ au titre de l'excédent de fonctionnement et de 13.136,47€ au titre de l'excédent d'investissement. Le conseil municipal valide cette troisième étape.

5. Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Énergie de l'Oise

La Communauté de Communes du Clermontois et du Pays de Valois a sollicité son adhésion au SE60 afin de transférer au syndicat la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux) ». Le conseil municipal approuve cette adhésion.

6. Eau potable : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS)

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur la commune de Parnes exécuté par l'ADTO SA. Ce rapport n'amène aucune remarque de la part des Conseillers Municipaux.

7. Motion concernant le projet d'implantation d'un parc de 6 éoliennes sur le territoire de la commune d'Eragny-sur-Epte

Monsieur le maire reprend le courrier reçu de Monsieur Christophe COULON, vice-président en charge de la ruralité et de la sécurité de la région Hauts-de-France : « La société des « CEPE CHESNOTS » a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres sur le territoire de la Commune d'Eragny-sur-Epte. (...) »

Considérant que 28% des mâts éoliens installés en France le sont dans notre région alors que sa superficie représente à peine 6% du territoire national, il est évident que les Hauts-de-France contribuent très largement à la production d'énergies renouvelables.

Pour prendre connaissance des presque 3000 mâts en service ou autorisés sur notre territoire, je vous invite à parcourir l'Observatoire régional de l'éolien : <https://eoliennes.hautsdefrance.fr>

La concentration des parcs éoliens dans notre Région, nos intercommunalités et nos communes n'est pas sans conséquences sur notre environnement quotidien et notre cadre de vie. (...)

Bien que ces futures installations ne soient pas directement implantées sur le territoire de votre commune, votre avis sur ce projet éolien m'importe particulièrement. »

Monsieur le maire précise que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a déjà voté une motion contre ce projet. Le conseil municipal déclare son opposition à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune d'Eragny-sur-Epte.

CLOTURE DE LA SEANCE :

Monsieur LAROCHE clôture la séance à 21h15

Le Maire
Pascal LAROCHE



Le secrétaire de séance
Frédéric RICHEVAUX

